

# Une démarche concertée

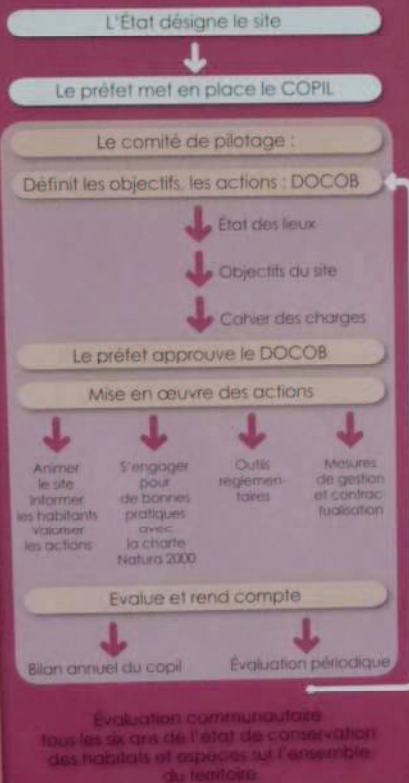
## Le comité de pilotage



Organe privilégié d'échanges et de concertation,

le comité de pilotage (COPIL) est présidé par un élu ou par le préfet.  
Il conduit l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000.  
Il pilote la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le DOCOB.

### La vie d'un site Natura 2000



### Le copil réunit l'ensemble des acteurs d'un site Natura 2000 :

- les représentants des collectivités territoriales concernées ;
- les socioprofessionnels, les propriétaires et ayants droit, les usagers du territoire ;
- les associations ;
- les services de l'État et les établissements publics ;
- les experts scientifiques.



### Quel est le rôle des services de l'Etat au sein du COPIL ?

Ils assurent une veille attentive quant à la poursuite des objectifs du réseau Natura 2000.  
Ils suivent l'ensemble des travaux et apportent leur soutien aux autres membres du COPIL par leur expertise technique et administrative.

Le réseau Natura 2000 s'enrichit autant de la biodiversité que de la diversité des compétences !

